



**RÉGION ACADÉMIQUE  
GUADELOUPE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Les Abymes, le lundi 29 mars 2021

La Rectrice de région académique  
Guadeloupe  
Rectrice d'académie  
Chancelière des Universités  
Directrice Académique des Services de  
l'Éducation Nationale

➤ **Vu** la loi n°83-634 du juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

➤ **Vu** le décret n°2012-762 du 9 mai 2012 portant dispositions statutaires communes aux corps d'infirmiers de catégorie A des administrations de l'Etat ;

➤ **Vu** l'arrêté du 23 octobre 2012 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves du concours de recrutement des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

➤ **Vu** l'arrêté du 28 décembre 2012 fixant les conditions d'organisation ainsi que la composition et le fonctionnement du jury du concours de recrutement des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur,

➤ **Vu** l'arrêté du 4 février 2021 autorisant au titre de l'année 2021, l'ouverture de concours pour le recrutement d'infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

**ARRÊTÉ**

**ARTICLE 1 :** Un concours pour le recrutement d'infirmiers du Ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur est ouvert pour le Rectorat de la Guadeloupe, au titre de la **SESSION 2021**

**ARTICLE 2 :** Le jury académique est composé comme suit :

➤ **PRESIDENT :**

Madame Frédérique MICHAUX, Secrétaire Général d'Académie Adjointe, Directrice des Relations et des Ressources Humaines ;

➤ **VICE-PRESIDENT :**

Monsieur Patrick TACITA, Personnel de direction d'établissement public ;

➤ **MEMBRES :**

Madame Armelle EZELIN, Médecin, conseillère technique auprès de la Rectrice ;

Monsieur Patrick ROBELOT, Infirmier, conseiller technique de la Rectrice ;

Madame Yvelise DELLAN-LUBIN, Infirmière de l'éducation nationale

**ARTICLE 3 :** L'épreuve d'admissibilité aura lieu le **jeudi 15 Avril 2021**.

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Secrétaire Général de l'Académie de la Guadeloupe est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**La Rectrice d'Académie**

Pour la Rectrice et par délégation  
Le Chef de la Division des Examens et Concours

Christine GANGLOFF-ZIEGLER

Jean - Pierre THEROSIET